

2025-09/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	18	VOTANTS :	20
------------	----	-----------	----

**MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DU SERVICE PUBLIC DU TRANSPORT SCOLAIRE
POUR LES FAMILLES
ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, suite à l'adoption de la loi NOTRe, la compétence du transport scolaire a été transférée du Département vers la Région.

De ce fait, les modalités d'inscription pour les familles ont été largement modifiées. Ainsi, les familles doivent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) en ligne et effectuer le règlement pour l'année.

Monsieur le Maire souhaitant conserver pour les familles la gratuité de ce service public, il sollicite du conseil l'autorisation de procéder au remboursement des sommes avancées à la Région par lesdites familles, sur présentation d'un justificatif de paiement.

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le remboursement des sommes avancées par les familles pour le transport scolaire, ces sommes étant imputées sur l'article 62878 de la M57.
- Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance